



AMIS DU MUSEE DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE

« AMUSIX »

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 AVRIL 2019

Le 30 avril 2019 à 16 h 30, à l'Ecole polytechnique, siège de l'association, s'est tenue l'assemblée générale annuelle de l'association de la loi de 1901 dénommée « Amis du musée de l'Ecole polytechnique », en abrégé « AMUSIX ». sous la présidence de Hubert Lévy-Lambert, président de l'association.

Il a été tenu une liste de présence qui a été élargée par tous les participants d'où il ressort que le nombre de membres présents ou représentés est de 44 sur un total de 376 membres inscrits à ce jour.

Constatant que le quorum de 10% prévu par les statuts est atteint, le président déclare que l'assemblée peut valablement délibérer et rappelle que l'ordre du jour est l'examen du rapport d'activité de l'année 2018, la fusion avec la Sabix et la fixation éventuelle des cotisations pour 2020.

H Lévy-Lambert adresse la bienvenue aux participants et rend hommage en particulier à Marie-Christine Thooris, qui faisait aujourd'hui son pot de départ à la retraite, puis commente le rapport d'activité qui a été adressé à l'avance aux membres.

Le président explique que les services juridiques de l'Ecole ont fait remarquer que la convention d'occupation du domaine public, permettant à Amusix de construire le musée, avait une durée de 10 mois expirant le 1^{er} juin 2018, nonobstant la convention de mécénat qui prévoyait une livraison du musée après la levée des réserves. Bien que la réception définitive des travaux ne soit intervenue que le 6 février 2019, les travaux devaient donc sortir des comptes de l'association avant la fin de l'exercice 2018. Les comptes 2018 ont donc été modifiés en conséquence, avec un bilan ramené à 6 K€ à l'actif et au passif, le résultat restant inchangé à - 41 K€.

Le président donne ensuite lecture du rapport de Stéphane Lipski, commissaire aux comptes de l'association, qui atteste que les comptes de l'exercice 2018 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des résultats de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice, avec une réserve tenant au fait que les fonds propres sont négatifs (ce qui a été corrigé depuis lors), et que le plan comptable retenu n'est pas exactement celui des associations (sans incidence sur les comptes).

Association de 1901 - W913007290 – SIREN 821 521 853 - <http://www.polytechnique.net/amusix>

Siège Ecole polytechnique, route de Saclay, 91128 Palaiseau Cedex - Courrier 8 rue Auber 75009 Paris

Il est alors procédé à un échange de vues.

Après discussion, plus personne ne demandant la parole, il est procédé au vote des résolutions.

Première résolution : comptes 2018

L'assemblée générale, ayant entendu le rapport du président et le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018, approuve le rapport moral et le rapport financier.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Deuxième résolution : fusion avec la Sabix

L'assemblée générale, ayant entendu le rapport du président, approuve le projet de fusion-absorption avec la Sabix et donne tous pouvoirs au président pour signer un traité d'apport avec la Sabix, transférer à la Sabix l'actif net de l'association et procéder à sa dissolution anticipée avant le 31 décembre 2019 dans les conditions prévues à l'article 11 des statuts.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Troisième résolution : cotisations

Au cas où l'association existerait encore au premier janvier 2020, l'assemblée générale fixe le montant des cotisations 2020 à : Membre actif : 50 € ; Donateur : 100 € ; Bienfaiteur : 300 € ; Mécène : 1000 € ; Fondateur : 10.000 € ; Parrain : 50.000 € ; Membre d'honneur : libre

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 17 h et le président invite les participants à visiter le mus'X et sa nouvelle exposition temporaire.

Fait à Paris le 30 avril 2019

Le président

Hubert Lévy-Lambert

Le scrutateur

Charles-Henri Pin